



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/Action concertée 14.3

Français

Original : Anglais

ACTION CONCERTÉE POUR LE CHAT DE PALLAS (*Felis manul*)¹

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 14^e réunion
(Samarcande, Ouzbékistan, février 2024)

(i). Auteurs de la proposition

Le Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN, le Manul Working Group et la Pallas's Cat International Conservation Alliance

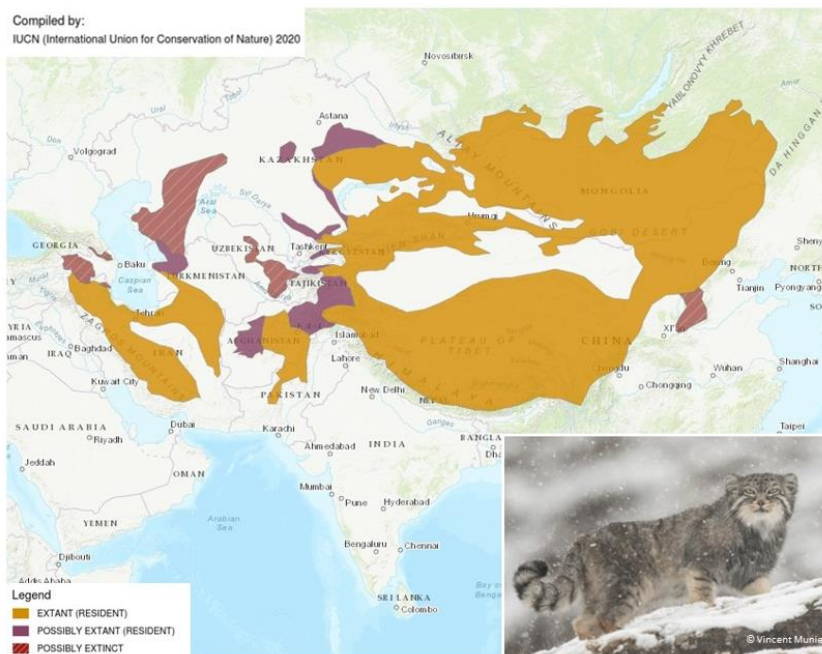
(ii). Espèce cible, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs

Chat de Pallas (*Felis manul*).

(iii). Aire de répartition géographique

Le Chat de Pallas, ou Manul (*Felis manul*), a une aire de répartition vaste, mais fragmentée, qui s'étend du sud du Caucase à l'ouest de la Chine en passant par le sud-ouest de l'Asie, l'Asie centrale, la Mongolie et la Fédération de Russie.

Carte de répartition :



¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

(iv). Résumé des activités

Les activités proposées couvrent l'intégration du Chat de Pallas dans l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), l'élaboration d'un programme de travail connexe, aligné sur la Stratégie et le Plan d'action 2018-2028 pour le Chat de Pallas, et la mise en œuvre concrète de l'Action concertée et du Programme de travail pour améliorer l'état de conservation de l'espèce.

(v). Activités et résultats attendus

1. Inclure le Chat de Pallas dans l'Initiative de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), ce qui permettra de mieux faire connaître l'espèce aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes. 2. Définir un ensemble connexe d'objectifs et d'actions en faveur du Chat de Pallas inclus dans les quatre parties de l'actuel Programme de travail de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale : a) la partie I (transversale) et la partie IV (appui à la mise en œuvre) contiennent toutes deux des éléments très pertinents pour le Chat de Pallas; b) la partie III (niveau du paysage) contient des actions pour la steppe du désert de Gobi et le plateau tibétain de Qinghai, deux régions qui abritent d'importantes populations de Chats de Pallas ; c) la partie II (mesures spécifiques aux espèces) contient six objectifs proposés en vue de l'élaboration d'un programme de travail pour le Chat de Pallas dans le cadre de la CAMI, dérivés de la Stratégie de conservation du Chat de Pallas (annexe 1). La Stratégie comprend un tableau complet des objectifs et des actions. L'élaboration de ce programme de travail constituera le cadre principal des mesures de conservation prises dans le cadre de la CAMI. 3. Mettre en œuvre le programme de travail : la mise en œuvre concrète de l'Action concertée et du Programme de travail permettra d'améliorer l'état de conservation du Chat de Pallas dans toute son aire de répartition, notamment pour les populations d'Asie du Sud-Ouest et de la région himalayenne, qui sont petites, fragmentées et en déclin, et de combler les lacunes en matière de connaissances.

(vi). Avantages connexes

L'inclusion de ce carnivore charismatique complétera le programme actuel de la CAMI et élargira son champ d'application à la guildes des carnivores de petite et moyenne taille ainsi qu'aux petits mammifères dont ils se nourrissent et à la conservation de l'écosystème des steppes et des steppes de montagne. Les prairies d'Asie sont menacées par le surpâturage, la conversion des terres aux fins de l'agriculture et le changement climatique. La conservation du Chat de Pallas requiert une planification au niveau du paysage, une gestion durable et la restauration des prairies, l'établissement de réseaux de zones protégées exhaustifs et bien gérés ainsi que des mesures de préservation de la connectivité des écosystèmes, activités respectivement couvertes par les cibles 1, 2 et 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.

(vii). Calendrier

La durée initiale de l'Action concertée proposée est de sept ans (2024-2030), durée alignée sur l'actuel Programme de travail de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale. On envisagera le renouvellement de cette Action concertée conformément à la poursuite de l'ensemble du programme de la CAMI.

(viii). Lien avec d'autres actions de la CMS

La présente Action concertée proposée est directement liée à la proposition d'inscription du Chat de Pallas à l'Annexe II de la CMS, menée par le Gouvernement du Kazakhstan et soutenue par le Gouvernement de l'Ouzbékistan. Cette proposition d'inscription prévoit l'intégration du Chat de Pallas dans l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale, instrument

dont la capacité à faire progresser la conservation de la biodiversité dans la région concernée est clairement avérée. Le Chat de Pallas est présent dans tous les États de l'aire de répartition de la CAMI.

(ix). Priorité en matière de conservation

Le Chat de Pallas possède une aire de répartition étendue, mais fragmentée, dans les écosystèmes des steppes montagneuses de l'Asie du Sud-Ouest et de l'Asie centrale. Les populations observées dans plusieurs parties de l'aire de répartition semblent être petites et isolées, et l'espèce est en déclin ou a disparu dans plusieurs parties occidentales de son aire de répartition. Le Chat de Pallas, dont l'habitat et les proies sont très spécifiques, affiche une répartition inégale et demeure vulnérable à plusieurs menaces, notamment la dégradation des prairies et le changement climatique. Jusqu'à présent, il n'a reçu que très peu d'attention en matière de conservation, et la proposition d'inscription aux annexes de la Convention ainsi que l'Action concertée ont pour but de remédier à cet état de fait.

(x). Pertinence

Presque toutes les populations de Chat de Pallas en Fédération de Russie se trouvent le long de la frontière avec la Mongolie, et toutes les principales populations du Bhoutan, de l'Inde, du Népal, du Pakistan et du Turkménistan se trouvent à proximité (<50 km) des frontières internationales et ont un caractère transfrontalier. Plusieurs populations connues dans les déserts et les montagnes d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Ouest sont également considérées comme des populations transfrontalières. Les Chats de Pallas effectuent souvent de longs déplacements. Les individus peuvent migrer sur des distances allant jusqu'à 52 km, et des déplacements plus longs, couvrant jusqu'à 170 km sur deux mois, ont été enregistrés. Lors de ces migrations, les Chats de Pallas traversent souvent des habitats qu'ils n'exploitent normalement pas, y compris les grands cours d'eaux qu'ils traversent à la nage. L'incidence élevée de l'abandon du domaine vital (50 % des 29 adultes étudiés) laisse supposer que ce comportement fait partie intégrante de leur écologie et qu'il est très probablement lié à la raréfaction des proies, aux perturbations ou à la concurrence avec d'autres carnivores, ce qui les pousse à émigrer pour aller coloniser une nouvelle zone. Les fluctuations cycliques du nombre de rongeurs obligent le Chat de Pallas à parcourir de longues distances pour trouver des zones où les proies sont en nombre suffisant. Le nombre et l'étendue des populations transfrontalières nécessitent une coopération bilatérale et multilatérale en faveur de leur conservation.

(xi). Absence de meilleures solutions

Le Chat de Pallas, comme de nombreux autres carnivores de petite et moyenne taille, a jusqu'à présent reçu beaucoup moins d'attention que certains grands carnivores, et sa conservation a été relativement négligée. La proposition d'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la Convention et l'élaboration de l'Action concertée permettront d'améliorer considérablement sa visibilité auprès des responsables politiques, d'obliger officiellement les gouvernements des États de son aire de répartition à prévoir des mesures pour assurer sa conservation, d'établir un cadre international solide pour les actions en matière de conservation et de faciliter la collecte de fonds : ainsi combinées, ces mesures marqueront un changement radical en faveur de la conservation du Chat de Pallas. Les efforts déployés par les ONG et les instituts de recherche pour assurer la conservation de l'espèce se poursuivraient sans l'inscription du Chat de Pallas à l'Annexe de la CMS ou la mise en œuvre de l'Action concertée, mais ces efforts sont pour l'heure plutôt dispersés, ne bénéficient d'aucun appui formel de la part des gouvernements et ne sont pas intégrés dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Le maintien du statu quo n'est pas jugé propice à l'amélioration notable de l'état de conservation de l'espèce.

(xii). Préparation et faisabilité

Le Manul Working Group (MWG) coordonne les activités de recherche et de conservation de tous les spécialistes intervenant dans l'aire de répartition de l'espèce et rassemble des données (<https://savemanul.org/>). Travaillant en étroite collaboration avec le MWG, l'organisation Pallas's Cat International Conservation Alliance (PICA) gère un dispositif de petites subventions destinées à soutenir la recherche et la conservation dans l'ensemble de l'aire de répartition du Chat de Pallas, tout en menant des activités de renforcement des capacités et de formation (<https://pallascats.org/>). Le Manul Working Group est formellement affilié au Groupe de spécialistes des félins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces organisations sont parfaitement en mesure de diriger et de coordonner la mise en œuvre de l'Action concertée et du Programme de travail, et elles sont en contact avec un large éventail de chercheurs et d'agents de terrain régionaux et internationaux.

(xiii). Probabilité de réussite

L'Initiative de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale s'est avérée très efficace pour mener des activités de sensibilisation et catalyser les actions de conservation en faveur des espèces relevant de sa compétence. La présente Action concertée, ainsi que les objectifs et actions proposés dans le cadre du Programme de travail de la CAMI, de même que l'inscription à l'Annexe II de la Convention, devraient produire des résultats positifs similaires pour le Chat de Pallas. Toutes les parties prenantes ont été consultées au sujet de la proposition d'inscription et de l'Action concertée et sont disposées à en appuyer la mise en œuvre. Une série de supports pédagogiques et d'orientations a également été préparée dans les langues des différents États de l'aire de répartition, ce qui facilitera la mise en œuvre des activités.

(xiv). Ampleur de l'impact probable

Plus de 90 % de l'aire de répartition du Chat de Pallas se situe dans la région couverte par l'Initiative de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) et l'espèce est présente dans tous les pays de la CAMI. L'Action concertée et l'intégration du Chat de Pallas dans la CAMI permettront de sensibiliser les responsables politiques et le public à cette espèce. La mise en œuvre du Programme de travail connexe permettra d'améliorer son état de conservation dans l'ensemble de son aire de répartition. La prise en considération de ce carnivore charismatique dans la CAMI complétera le programme existant et étendra sa portée à la guildes des petits et moyens carnivores, à leurs proies et, en fin de compte, à la conservation de l'écosystème des steppes.

(xv). Rapport coût-efficacité

La Pallas's Cat International Conservation Alliance (PICA) et le Manul Working Group (MWG) ont soutenu des projets dans dix pays de l'aire de répartition depuis 2016, pour appuyer les objectifs de la Stratégie et du Plan d'action pour le Chat de Pallas. D'autres organisations ont obtenu des financements supplémentaires. Une grande partie de ces financements proviennent de dons de la communauté zoologique internationale, assortis de subventions internationales (Fondation Segré). Le rapport coût-efficacité de cette approche coordonnée visant à orienter les petites subventions vers des priorités de conservation définies d'un commun accord a ainsi été démontré. Les coûts des activités 1 et 2 sont faibles et déjà couverts par le MWG et la PICA. Les besoins de financement détaillés pour l'activité 3 (mise en œuvre de l'Action concertée et du Programme de travail) seront estimés lors de la démarche d'approbation de l'Action concertée proposée. Certaines des activités proposées sont couvertes en tout ou partie par des projets existants, notamment la poursuite du programme de petites subventions de la PICA (dont la mise en œuvre annuelle est

prévue à partir de 2023) et les contributions en nature des organisations partenaires. La recherche de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions restantes devra être poursuivie ; l'inscription du Chat de Pallas à l'Annexe II de la Convention ainsi que l'adoption de l'Action concertée dans le cadre de la CAMI amélioreront les possibilités de mobilisation de fonds et étendront ces possibilités à de plus grands donateurs régionaux et internationaux.

Consultations prévues/entreprises

La proposition d'Action concertée a été élaborée par la PICA, le Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN et le MWG, qui englobent à eux trois un réseau exhaustif de conservateurs, de chercheurs et d'autres personnes impliquées dans la conservation du Chat de Pallas. La proposition d'inscription du Chat de Pallas à l'Annexe II de la Convention a été élaborée par la PICA, le MWG et le Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN en étroite collaboration avec les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes. Le Gouvernement du Kazakhstan, un État clé de l'aire de répartition de l'espèce, a accepté d'être l'auteur principal de la proposition, avec l'appui du Gouvernement de l'Ouzbékistan. Toutes les Parties à la CMS sur le territoire desquelles le Chat de Pallas est présent ont été invitées à faire des observations sur le projet de proposition d'inscription. L'ensemble des objectifs et des activités de l'Action concertée et du Programme de travail proposés ont été conçus pour être mis en œuvre dans les États de l'aire de répartition, à l'exception d'une partie de la composante *ex situ* et des mesures de sensibilisation au niveau mondial. La communauté *ex situ* de défenseurs du Chat de Pallas est pleinement intégrée au Manul Working Group et à la Pallas's Cat International Conservation Alliance, et elle a en outre participé à toutes les consultations sur les propositions.

ANNEXE

OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LA CONSERVATION DU CHAT DE PALLAS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CAMI, ALIGNÉS SUR LA STRATÉGIE DE CONSERVATION DU CHAT DE PALLAS¹

| Chat de Pallas (<i>Felis manul</i>) | Entités responsables | Priorité |
|---|---|-----------------|
| 1 Prévenir la destruction et la fragmentation des habitats et atténuer l'impact négatif du développement des infrastructures et de l'agriculture | Organismes gouvernementaux, ONG | Élevée |
| 2 Assurer la durabilité de la chasse légale (en Mongolie uniquement) et mettre fin à l'abattage et au commerce illicites | Organismes gouvernementaux, ONG | Élevée |
| 3 Comprendre et réduire la mortalité du Chat de Pallas causée par l'humain (chiens en liberté, empoisonnement, etc.) | Organismes gouvernementaux, ONG, MWG, PICA | Élevée |
| 4 Accroître les activités de recherche scientifique et améliorer la compréhension des fondements de l'écologie et de la dynamique des populations de Chats de Pallas | Organismes gouvernementaux, ONG, MWG, PICA, Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN | Élevée |
| 5 Renforcer les capacités scientifiques et les capacités en matière d'écologie et de conservation sur le terrain dans les pays de l'aire de répartition du Chat de Pallas | Organismes gouvernementaux, ONG, MWG, PICA, Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN | Élevée |
| 6 Développer le réseau mondial (Manul Working Group) et la participation des spécialistes du Chat de Pallas pour améliorer la connaissance et la conservation de l'espèce | Organismes gouvernementaux, ONG, MWG, PICA, Groupe de spécialistes des félins de la CSE de l'UICN | Élevée |

¹Groupe de planification de l'action mondiale pour le Chat de Pallas. 2019. « Conservation strategy for *Otocolobus manul* ». *Cat News Special Issue* 13: 55-62.

²*Otocolobus manul* sur la Liste rouge de l'UICN